

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 11: Énergie et bâtiment

Artikel: Densifier de grands volumes
Autor: Pelizzari, Roberto / Hohler, Anna
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Densifier de **grands volumes**

Dans le creux d'une courbe de la Sihl, au sud-ouest de Zurich, la coopérative de construction Zurlinden réalisera d'ici quelques années 200 logements et un complexe commercial. Le bureau Dachtler Partner AG, sorti vainqueur du concours, propose un projet qui sera compatible avec les exigences d'une « société à 2000 W ». L'architecte Roberto Pelizzari revient sur quelques critères énergétiques.

TRACÉS : Comment est-ce que vous avez tenu compte des recommandations de la SIA pour une construction compatible avec les exigences de la « société à 2000 W » ?

Roberto Pelizzari : Quelques critères déterminants ont été formulés dans le programme du concours : il faut prévoir et construire de grands volumes compacts ; réduire les constructions en sous-sol, en particulier dans la zone de la nappe phréatique ; choisir un mode de construction économe en énergie grise ; prévoir des gaines techniques accessibles afin de faciliter l'assainissement et l'équipement ultérieur ; envisager une utilisation flexible. Dans notre projet, nous avons essayé d'en tenir compte : le choix d'une grande échelle et contre une continuité de la structure plutôt villageoise des

environs est de cet ordre. Elle renvoie à un contexte plus large, crée le potentiel pour un futur nœud urbanistique et suit en ce sens les objectifs de la « société à 2000 W ».

T. : Quel est le point le plus important, à vos yeux ?

R. P. : Pour nous, en tant qu'architectes, le critère déterminant pour la « société à 2000 W » est l'énergie grise, c'est-à-dire la quantité d'énergie nécessaire à la production et à la fabrication des matériaux ou des produits industriels. Celle-ci dépend du volume et de la compacité d'un bâtiment. Notre projet est grand et compact. Il consiste en trois blocs d'une hauteur de 20 m : deux fois 100 m sur 15 m et une fois 80 m sur 40 m. On s'approche ainsi d'un rapport optimal entre le volume la surface. Si l'on s'en tient aux objectifs de la « société à 2000 W », on ne peut plus construire des bâtiments séparés, plus petits et moins hauts. Il faudrait renoncer à des lotissements à plus petite échelle, notamment en dehors des centres urbains. Voilà qui relance le débat sur la densification. Ce qui est sûr, c'est que cela va modifier l'image urbaine et architecturale des villes, comme l'a fait le début de la construction par îlots au 19^e siècle.



Fig. 1 : Détail de la façade pour les ensembles de logements – secteur B

Fig. 2 : Plan de situation

Fig. 3 : Vue des longues barres du secteur B depuis la rivière

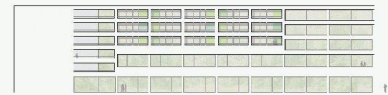
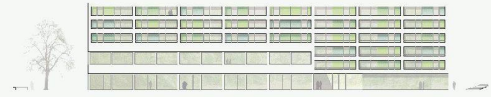
Fig. 4 : Cour intérieure – secteur A

Fig. 5 : Coupes et façades – secteur A

(Documents Dachtler Partner AG)



2



5



3



4

T. : Comment avez-vous traité la problématique de la mobilité induite ?

R. P. : Le comportement des futurs locataires en matière de mobilité dépend en grande partie d'une bonne connexion aux transports publics. Voilà pourquoi il est prévu d'inclure, dans les loyers, un abonnement au réseau des transports publics de la Ville de Zurich. En parallèle, nous voudrions réduire l'offre de places de parc. Mais le règlement de la Ville stipule un certain nombre de places, plus ou moins une par appartement. Ce règlement est actuellement en révision et devrait permettre de construire avec moins de places de parc dans le futur. Les discussions vont bon train, la fédération des commerçants notamment s'y oppose. De notre côté, nous avons prévu de réaliser environ 0,3 places de parc par appartement. Pour l'instant, c'est en suspens. Peut-être que nous obtiendrons une autorisation exceptionnelle...

Roberto Pelizzari
Dachtler Partner AG Architekten
Birmensdorferstr. 94, CH – 8036 Zurich

Propos recueillis par Anna Hohler